

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 octobre 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 SG 184** - Réaménagement du quartier des Halles (1er).- Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de mutualiser les procédures d'achats pour la réalisation des prestations d'entretien et de maintenance technique générale des ouvrages, équipements et réseaux du Forum des Halles.

**Mme Anne HIDALGO, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 30 septembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 2ème arrondissement en date du 3 octobre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 3ème arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 4ème arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le projet de convention, constitutive d'un groupement de commandes en vue de mutualiser les procédures d'achats pour l'ensemble de ses membres pour la réalisation des prestations d'entretien et de maintenance technique générale des ouvrages, équipements et réseaux du Forum des Halles à Paris (1<sup>er</sup>), joint au projet de délibération.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées rubrique 02020, chapitre 23, nature 2313, mission n° V21000 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2014 et exercices ultérieurs, et rubrique 02020, Chap. 011 nature 628 du budget de financement de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.